

## Mot du président **Bilan de mon premier tour de piste**

Chères membres, chers membres,

C'est avec grand plaisir que j'écris mon premier « Mot du président » dans ce journal. Je profite de l'occasion pour vous remercier de m'avoir élu le 26 avril dernier, un soir où la fébrilité était à son comble avec le départ de Marie-Josée Bourget, ex-présidente du Syndicat. Les mots de gentillesse et les expressions de gratitude n'y manquaient pas à son égard. Je me dois de remercier Marie-Josée de nous avoir menés aussi loin syndicalement. Comme l'a déjà mentionné notre camarade Pierrette Gaudreau dans des circonstances semblables, je ne remplacerai pas Marie-Josée mais je lui succéderai au mieux de mes compétences. Encore une fois, merci Marie-Joe.

### TABLE DES MATIÈRES

- 1 Mot du président - Bilan de mon premier tour de piste
- 2 Actualité des chargés de cours partout au Québec  
Commission des études
- 3 Foire aux questions du vice-président  
aux relations de travail et à la convention collective
- 4 Les dossiers chauds du Conseil d'administration  
Comité de réflexion sur l'enseignement aux grands groupes
- 5 Notre perfectionnement collectif...une affaire de pédagogie  
Campagne de Centraide
- 6 Régime de retraite des chargés de cours  
(RRCCUQ)
- 8 Grève générale des étudiant-e-s de l'UQO : une première!
- 9 L'UQO honore deux personnes chargées de cours
- 10 Un pour tous et tous pour un!  
Calculer votre QS (quotient syndical)
- 11 Jean-Pierre Latour (1951-2005)
- 12 Infos  
C'est un garçon! Il s'appellera SiteWEB

Évidemment, une relève à la présidence entraîne des changements dans les affaires syndicales tant au plan du fonctionnement que de la répartition des tâches. Profitant des nouveaux talents présents au Comité exécutif (CE), nous avons revu la liste des tâches des officiers. Dans ce même esprit, Mireille Girault, notre indispensable secrétaire salariée, s'est vu confier plus de responsabilités.

Étant donné l'horaire variable de chacun des officiers, il s'est développé une interdépendance professionnelle des membres de l'équipe. Ensemble, nous avons convenu d'un plan de travail qui permettra à notre Syndicat de grandir encore plus. Les mises en chantier comprennent l'application de la nouvelle Convention collective, les Statuts et règlements, la formation de nos délégués syndicaux, la mise en fonction des nouveaux comités, le nouveau visage de notre site Web, etc. Tout cela dans le contexte d'une intégration toujours grandissante des personnes chargées de cours. On y arrive, petit à petit avec des occasions comme celle vécue cette année lors du soulèvement des 25 ans de services de nos deux collègues, Hubert Lacroix et Yvon Lavallée.

Dans le but de respecter le budget soumis en avril dernier, considérant les nombreuses rencontres intersyndicales qui nous sont proposées et le budget déficitaire à cause de la grève, nous avons mis à l'épreuve notre imagination et avons trouvé des moyens originaux d'économie n'affectant pas le fonctionnement de notre Syndicat ou le faisant très peu. Nous devons redresser la situation financière difficile dans laquelle une grève peut nous plonger. Je suis confiant que nous y arriverons avant la fin de l'année 2005.

Je suis privilégié de faire partie d'une équipe de la trempe de celle que nous avons. Chacun possède des forces et des compétences qui permettent d'assurer une représentation tout à fait adéquate et professionnelle des membres du Syndicat en ce qui a trait à leurs droits syndicaux.

**Marc Aubé**  
Président du SCCC-UQO



**MARC AUBÉ, Président**



**GÉRARD GRATTON, Vice-président**  
aux relations de travail et à la Convention collective



**ISABEL CÔTÉ, Vice-présidente**  
à la vie syndicale et à l'information



**GISÈLE LAFRENIÈRE, Secrétaire exécutive**



**LOUIS-CHARLES SIROIS, Trésorier**

# Actualité des chargés de cours partout au Québec

Les personnes chargées de cours syndiquées auprès de la CSN dans la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec (FNEEQ) se rencontrent régulièrement pour discuter des enjeux qui les préoccupent. À cette fin, cet automne, les travaux du Regroupement université sont marqués par la préparation d'un nouveau cycle de négociation. Les syndicats discutent de problèmes communs et organisent une campagne de visibilité dans le cadre de la Journée nationale des chargées et chargés de cours, le 22 novembre. Les syndicats seront aussi appelés à manifester leur appui à leurs collègues du secteur public.

En effet, les centrales syndicales ont établi un plan d'action en réaction à l'attitude du gouvernement Charest. Ce plan d'action prévoit que sur une période de cinq semaines, il y aura quatre journées de grève dans votre région. Il sera fort important que vous y participiez en grand nombre.

Les débats relatifs aux transferts fédéraux ponctuent aussi la conjoncture politique. Tous s'entendent pour accroître le niveau des transferts et sur l'importance de réinvestir en enseignement supérieur. Toutefois, il faudra être vigilants pour que ce financement ne soit pas assorti de conditions. Un financement de base adéquat pour les universités doit demeurer une priorité.

**Marie Blais**

**Tere Vice-présidente de la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec (FNEEQ)**

## Commission des études

Dans sa structure organisationnelle, l'UQO a prévu une instance qui se veut une manière de veiller au bon fonctionnement de tout ce qui regarde la qualité et l'organisation des études. Cette instance a pour nom *la Commission des études*. Celle-ci a pour mandat de suggérer, d'approuver et de recommander ce qui, de près ou de loin, touche à la question des études des étudiant-es de l'UQO. Ainsi, tout ce qui est relié aux programmes d'études, à leur prestation et au personnel impliqué dans cette livraison, devient matière à examen pour la Commission des études.

Cette Commission devient, par la force des choses, un lieu où se discutent d'importantes dimensions de la vie estudiantine de l'université parce que cela touche étroitement à la réalité des apprentissages qui se dispensent à l'UQO. Pour que cela puisse se faire de manière significative, il va de soi que les responsables immédiats de l'UQO doivent être étroitement impliqués. De plus, des professeurs réguliers et personnes chargées de cours font également partie de cette instance. Des étudiant-es sont aussi désigné-es, par leur association, pour prendre part aux activités de la Commission des études.

Les réunions se tiennent mensuellement et on s'y penche sur des questions précises, préalablement étudiées par la sous-commission des études et par les doyens impliqués dans ces sujets.

Les réunions de la Commission des études débordent de dossiers divers. C'est la raison pour laquelle chaque membre se doit de prendre connaissance de ce dont il sera question car des opinions sont exprimées, des discussions s'engagent et des décisions sont prises.

Il est à remarquer, et cela est un hommage à rendre à l'UQO, que quel que soit le statut des membres, c'est-à-dire étudiant-es, chargé-es de cours, professeur-es, observateurs externes, doyens, etc. tous et toutes ont un droit de parole, qui est rigoureusement respecté par le président de la Commission, à savoir le recteur de l'UQO.

Étant membre de cette commission, en tant que chargé de cours depuis trois ans, je me suis toujours senti très fier de participer à cette instance car, jusqu'à maintenant, je réalise, qu'en ce qui a trait à la gestion de la qualité des études à l'UQO, mon opinion a toujours été reçue de manière significative, professionnelle et universitaire.

**René Bédard**

**Chargé de cours, départements de psychoéducation/psychologie et d'éducation**

**CONSULTEZ VOTRE COURRIEL DE L'UQO ET VISITEZ NOTRE SITE WEB POUR DES NOUVELLES**  
**WWW.UQO.CA/SCCC-UQO**  
**VOTRE SYNDICAT TIENT À RESTER EN CONTACT AVEC VOUS!**

# Foire aux questions du vice-président aux relations de travail et à la Convention collective

Comme vous le savez, notre Convention collective se termine le 31 décembre 2006 comme c'est le cas de plusieurs autres syndicats de personnes chargées de cours du Réseau de l'Université du Québec.

Durant la prochaine année, nous aurons certainement l'occasion d'organiser diverses consultations. Il est important de se préparer et d'échanger sur les problématiques de notre vécu quotidien comme personnes chargées de cours. En conséquence, si vous avez des suggestions pour améliorer nos conditions de travail de tous les jours, n'hésitez pas à communiquer avec le Syndicat. En attendant, voici quelques informations concernant les relations de travail.

## QUEL EST LE RÔLE DU COMITÉ DE RELATIONS DE TRAVAIL?

Le rôle de nos deux représentants au Comité de relations de travail est de maintenir des relations continues et étroites entre l'Université et le Syndicat, de favoriser des échanges sereins et profitables dans un contexte non conflictuel.

Ces mots de la Convention collective décrivent bien ce que nous vivons à ce comité. Les échanges sont francs et les points apportés sont discutés dans un esprit de collaboration. Quelques personnes chargées de cours nous sensibilisent à certaines difficultés rencontrées dans l'exercice de leur tâche.

Voici quelques sujets qui ont fait l'objet de discussions lors des derniers CRT : demande d'EQE et délais non respectés, modification de contrat, reconnaissance des personnes chargées de cours, formulaire du contexte de l'enseignement, frais d'hébergement à St-Jérôme et à Mont-Laurier, locaux d'enseignement, fourniture 50 \$, offre de cours par courrier électronique, cartes professionnelles, nombre d'étudiants par groupe, soutien technique le soir et la fin de semaine, etc.

## COMBIEN DE GRIEFS OU ARBITRAGE AVONS-NOUS?

Comme je l'ai mentionné précédemment, il existe un très bon climat d'échanges au Comité de relations de travail. Il peut néanmoins arriver que nous ayons des idées divergentes concernant l'interprétation ou l'application de certaines clauses de notre Convention collective.

Depuis le 10 janvier 2005, nous avons déposé cinq (5) griefs, dont trois (3) griefs individuels et deux griefs (2) syndicaux. N'ayant pas trouvé de solutions pour s'entendre de part et d'autre, nous avons demandé l'arbitrage de trois griefs. Ceux-ci seront présentés devant un arbitre prochainement. Ces arbitrages concernent l'article 9 de la Convention collective (attribution des cours).

## QUELS CHANGEMENTS SERONT APPORTÉS AUX CONGÉS PARENTAUX?

Il y aura quelques modifications au régime d'assurance parentale le premier janvier prochain. En effet, le nouveau régime provincial s'appliquera. Par conséquent, il y aura des changements dans l'application de l'article 20 de la convention collective. Nous invitons donc les futurs parents qui veulent se prévaloir de ce congé parental à communiquer avec le Syndicat afin de recevoir l'information nécessaire pour l'application de cet article.

## UN NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS?

Le numéro de téléphone du Programme d'aide aux employés (PAE) a changé. Vous devez maintenant composer le (819) 210-4090 pour obtenir un rendez-vous. De nouvelles cartes seront disponibles auprès des techniciennes de départements. De nouvelles affiches nous parviendront bientôt.

## QUEL SERA LE NOUVEL HORAIRE DE COURS?

Comme vous le savez déjà, les plages horaires de cours changeront à compter du trimestre d'hiver 2006, et ce, afin de pallier au manque de disponibilité des locaux. Les cours seront maintenant répartis sur quatre (4) plages horaires :

- **Plage 1 :** Cours de 8 h 30 à 11 h 30;
- **Plage 2 :** Cours de 12 h à 15 h;
- **Plage 3 :** Cours de 15 h 15 à 18 h 15;
- **Plage 4 :** Cours de 18 h 30 à 21 h 30.

## L'ENVOI D'OFFRE DE COURS PAR COURRIEL?

L'Université et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO ont convenu d'encourager la transmission trimestrielle par courrier électronique de la liste de pointage de priorité, de l'offre de cours, des formulaires de mise en candidature, de mise en candidature par anticipation et de demande d'EQE.

L'Université et le Syndicat encouragent fortement les personnes chargées de cours à adhérer à cette nouvelle façon de faire. Il faut également comprendre que, pour l'Université et le Syndicat, le maintien de la transmission desdits documents par courrier recommandé vise principalement les personnes chargées de cours qui ne seraient pas actuellement dotées d'un ordinateur.

En conséquence, si votre département procède ainsi, vous recevrez l'offre de cours par courriel trois jours avant la date prévue à la Convention collective pour la transmission desdits documents. Peu importe le mode de transmission initial, vous devrez retourner vos formulaires de mise en candidature, de mise en candidature par anticipation et de demande d'EQE en version papier au bureau de la technicienne de votre département par la poste ou par le courrier interne.

Je souhaite qu'on élimine tous les envois postaux dès l'automne 2006 autant pour le Syndicat que pour l'Université. Nous diminuerons ainsi les frais d'envoi et les communications seront plus rapides.

Vous avez des suggestions pour notre mieux-être? Veuillez communiquer avec votre Syndicat.

**Gérard Gratton**  
Vice-président aux relations de travail et à la Convention collective

# Les dossiers chauds du Conseil d'administration

Selon la Loi sur l'Université du Québec, « les droits et les pouvoirs d'une université constituante sont exercés par un Conseil d'administration... » Aussi, depuis septembre 2004, je siège à ce Conseil en qualité de représentante des personnes chargées de cours.

Une bonne partie des réunions du Conseil d'administration (CA) est consacrée à la prise de décisions que l'on pourrait qualifier de routinières et de récurrentes : nomination des membres du comité de vérification, adoption du plan d'effectifs, amendements aux droits de scolarité, etc. Toutefois, le CA a aussi la responsabilité de piloter des dossiers de plus grande envergure. Trois d'entre eux semblent vouloir occuper, cette année, une place particulière.

D'abord, le CA continue d'être préoccupé par la situation financière précaire de l'UQO. Les mesures de redressement adoptées le printemps dernier font l'objet d'un suivi attentif. Le CA reçoit donc périodiquement un rapport sur l'impact budgétaire de la mise en œuvre de ces mesures. Il est à noter que le Plan de redressement 2004-2008 prévoit que des budgets annuels équilibrés pourraient être adoptés à compter de 2008. Par ailleurs, le CA suit également avec beaucoup d'intérêt les efforts de la Direction de l'UQO pour faire reconnaître le sous-financement chronique de l'institution.

Ensuite, mentionnons que l'UQO prépare une levée de fonds majeure dirigée par la Fondation de l'UQO. Les stratégies de cette campagne, le partage des responsabilités, l'implication de personnalités de la région, etc. ont fait l'objet d'une présentation détaillée et de discussions.

Enfin, le CA s'intéresse cette année au développement de l'UQO à moyen terme, soit d'ici 2015. Un plan d'aménagement du campus Alexandre-Taché a donc été présenté au CA. Son but est de « guider l'institution dans toutes les décisions reliées à l'aménagement et à l'utilisation optimale de son terrain. » Ce plan fera l'objet de nombreuses consultations avant d'être adopté.

Voilà donc les grands dossiers qui nous ont été présentés récemment. Je vous rappelle que je demeure intéressée à recevoir toute information et toute opinion susceptibles de m'aider à mieux vous représenter à cette table.

**Pierrette Gaudreau, chargée de cours en éducation**  
Représentante au Conseil d'administration

## Comité de réflexion sur l'enseignement aux grands groupes

La mise sur pied de ce comité fait suite à la demande du Comité des affaires départementales de l'UQO. Principalement, ce sont des membres du corps professoral ainsi qu'un représentant des chargés de cours qui font partie de ce groupe de travail. De plus, il appert important de spécifier la pleine autonomie du comité de réflexion quant à sa ligne d'action et son calendrier de travail. Le comité se penchera sur la rédaction d'un rapport dans le but de faire la lumière sur l'enseignement aux grands groupes. Pourquoi? En plus de la pression reliée à la situation financière de l'UQO, il y a le désir de répondre à un nombre grandissant d'étudiants ainsi que l'importance de préserver un enseignement à des groupes moins nombreux dans certains programmes ou même dans certains cours spécifiques. Le mandat du comité est le suivant :

- Identifier les mesures pouvant soutenir l'enseignement aux grands groupes : besoins des étudiants, profil du professeur, appui pédagogique, etc.
- Faire un relevé de la documentation traitant de la question.
- Repérer les personnes ayant de l'expérience dans l'enseignement aux grands groupes, à l'UQO et dans d'autres universités, et tirer parti de leur expérience.

À ce jour, le comité s'est rencontré à quatre reprises. Un rapport sera remis au cours de l'automne à la Direction de l'université. Les enjeux humains, matériels et pédagogiques sont traités dans le rapport. À la lumière des informations transmises, le comité de réflexion fera part de ses conclusions et recommandations.

**Caroline Cyr, chargée de cours en psychoéducation/psychologie et travail social**  
Représentante au Comité des grands groupes

# Notre perfectionnement collectif... une affaire de pédagogie

Suite aux commentaires élogieux de membres, nous sommes fiers d'offrir à nouveau le perfectionnement collectif.

Les formations qui seront offertes viseront essentiellement les aspects les plus importants de notre rôle de personne chargée de cours soit:

- ✓ l'enseignement des contenus de programme;
- ✓ la qualité des apprentissages proposés aux étudiants.

En effet, même si plusieurs facteurs influencent la qualité des apprentissages réalisés par les étudiants, cette dernière est notre préoccupation première.

Grâce à nos gains acquis dans la dernière convention collective, notre syndicat nous offre l'occasion de parfaire nos connaissances dans un domaine directement relié à notre tâche, la pédagogie.

La première formation offerte chaque trimestre se veut un instrument d'orientation et de connaissance du nouveau milieu de travail qu'est l'UQO pour les nouvelles personnes chargées de cours embauchées dans la dernière année.

Au cours des autres formations, nous serons appelés à réfléchir et à acquérir de nouvelles habiletés ou connaissances dans différents domaines.

Ainsi, nous développerons nos habiletés à :

- ✓ déceler les stratégies d'apprentissage de nos étudiants;
- ✓ à adopter des stratégies d'enseignement qui leur conviennent davantage;
- ✓ à gérer habilement une classe (stratégies et discipline... même à l'université);
- ✓ à élaborer des situations d'évaluation qui permettent de juger adéquatement les apprentissages réalisés (examens, travaux, grilles);
- ✓ à amener nos étudiants à mieux réinvestir ou à réutiliser les connaissances et les habiletés développées en classe;
- ✓ à réaliser plus rapidement des recherches documentaires.

Somme toute, ces sessions de perfectionnement visent à nous aider à mieux accomplir notre tâche d'enseignement.

De plus, les participants auront droit à :

- une indemnisation de 100\$ par journée de formation (6 heures);
- un léger goûter, servi sur place, à l'heure du dîner.

Veuillez noter que l'annonce des formations collectives offertes aux personnes chargées de cours vous sera dorénavant soumise sur le site Web du syndicat. Il n'y aura donc plus d'envois postaux. Pour tous renseignements reliés au perfectionnement collectif, vous pouvez me joindre au (819) 827-0719 ou à mon adresse courriel de l'UQO : nicole.durocher@uqo.ca

**Nicole Durocher**

**Chargée de cours en éducation, coordonnatrice au perfectionnement collectif**

## Campagne de Centraide



Chère membre, cher membre,

Comme vous le savez toutes et tous, la campagne de Centraide est de nouveau à l'honneur durant cette période de l'année. L'objectif de participation à atteindre est de 66 %. À cet effet, nous mettons à votre disposition, au local du Syndicat, le formulaire à remplir et le dépliant explicatif.

Vous devez les acheminer à la secrétaire générale, madame Micheline Bondu, par courrier interne ou les laisser au bureau du Syndicat au local A-2126 du pavillon Lucien-Brault. Si vous aviez besoin de plus d'informations, n'hésitez pas à joindre Mireille, au Syndicat, au (819) 773-1692 ou par courriel à l'adresse suivante : sccc-uqo@uqo.ca. Notez toutefois que nous ne pouvons pas avoir de retenues à la source parce que les retenues débutent à l'hiver et que nous ne savons pas à l'avance si nous allons enseigner pendant cette période.

Rarement sommes-nous invités à participer à des activités comme membres du personnel faisant partie intégrante de l'UQO. Sachons démontrer que cette marque nous réjouit et que nous sommes généreux. Nous sommes des gens... qui aident des gens... qui aident des gens, n'est-ce pas?

**Marc Aubé**

**Président du SCCC-UQO**

# Régime de retraite des chargés de cours (RRCCUQ)

## INFORMATION SUR VOTRE RETRAITE

### LES VÉHICULES DE RETRAITE POUR LES PARTICIPANTS ÂGÉS ENTRE 65 ET 69 ANS INCLUSIVEMENT ET LES OBLIGATIONS DE TRANSFERTS À 69 ANS

Dans ce communiqué, nous continuons notre série de bulletins qui traitent spécifiquement du sujet de la retraite.

Le présent communiqué (no 1-2005) expose en détail les différentes options de retraite qui s'offrent aux participants âgés entre 65 et 69 ans inclusivement. De même, il traite des obligations de transfert pour les participants âgés de 69 ans.

**Nous essayons de répondre à la même question posée dans le communiqué précédent, à savoir : Quels sont ces véhicules de retraite dans lesquels le participant peut transférer son capital retraite accumulé dans son régime à cotisations déterminées? Avec une focalisation, cette fois, sur les participants à la retraite âgés de 65 ans ou plus.**

Les options pour un participant âgé de 65 ans et plus sont :

- le remboursement du solde du compte
- le transfert dans un Régime enregistré d'épargne retraite (REÉR)
- le transfert dans un Compte de retraite immobilisé (CRI)
- le transfert dans un Fonds de revenu viager (FRV)
- l'achat d'une rente viagère
- le transfert dans un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- le maintien du capital à faire fructifier dans son compte au RRCCUQ

Compte tenu de sa situation personnelle (âge et valeur du solde de son compte), son choix sera plus au moins limité. Pour en comprendre la portée, voici les conditions qui donnent droit à l'une ou à l'autre forme de transfert

I. Le participant dont le solde<sup>1</sup> est inférieur à 40 % du Maximum des gains admissibles à la Régie des rentes du Québec (MGA)<sup>2</sup> peut se prévaloir de l'une ou l'autre option suivante :

#### Remboursement (Comptant)

Pour le participant âgé entre 65 et 69 ans inclusivement, le capital n'est pas immobilisé et peut donc être retiré comptant. Il importe de noter que l'impôt sera prélevé lors du retrait.

#### Régime enregistré d'épargne retraite (REÉR)

Le participant âgé de 69 ans et moins, a également la possibilité de transférer les sommes accumulées dans un REÉR, ce qui lui permet de reporter l'imposition.

Cependant, ce participant aurait l'obligation de transférer les montants accumulés dans le REÉR dans un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) avant la fin de l'année durant laquelle il atteindra l'âge de 69 ans.

#### Fond enregistré de revenu de retraite (FERR)

Le FERR est une option de revenu de retraite qui constitue un prolongement du REÉR. Le capital investi et les revenus des placements sont à l'abri de l'impôt. Il est offert au participant au régime dont le solde du compte est de moins de 40 % du MGA.

Le FERR est un outil de retraite reconnu pour sa plus grande flexibilité par rapport aux rentes. Dans un FERR, il n'y a qu'une règle à respecter : effectuer les retraits minimums qui sont prescrits par les règles fiscales, ce qui procure un mode de décaissement progressif des sommes enregistrées.

II. Le participant dont le solde du compte est supérieur à 40 % du MGA dispose des options suivantes :

#### CRI (Compte de retraite immobilisé)\*

Tel que mentionné lors du dernier communiqué, un CRI est un compte offert par de nombreuses institutions financières dans lequel vous pouvez transférer les sommes accumulées dans votre régime complémentaire de retraite. Le capital contenu dans un CRI est immobilisé en vue d'être transféré dans un FRV (Fonds de revenu viager) ou de servir à l'achat d'une rente viagère auprès d'un assureur.

Si vous êtes âgé entre 65 et 69 ans inclusivement et que votre capital retraite est supérieur à 40 % du MGA, vous pouvez, en tout temps, transférer les sommes détenues dans votre CRI vers un FRV à condition, bien évidemment, que vos placements soient arrivés à échéance. Vous aurez cependant l'obligation de transférer votre CRI soit dans un FRV ou de le convertir en rente viagère avant la fin de l'année où vous atteindrez l'âge de 69 ans, et ce, peu importe l'échéance de vos placements.

1. Il s'agit de l'ensemble des actifs accumulés, en vertu du RRCCUQ, d'un régime de retraite à prestations déterminées ou à cotisation et prestations déterminées, en application de dispositions identiques à celles d'un régime à cotisation déterminée, d'un FRV et d'un CRI, soit 16 440 \$ en 2005.

2. Il s'agit du salaire maximum à partir duquel les travailleurs du Québec cotisent au régime pour une année donnée. Le MGA de 2005 est de 41 100 \$.

\*Pour plus de détails concernant le CRI, le FRV et les rentes viagères, vous pouvez consulter le communiqué (no 4-2004) à l'adresse suivante : [http://www.uquebec.ca/rcc/information/vehicules-retraite\(2\).html](http://www.uquebec.ca/rcc/information/vehicules-retraite(2).html)

## FRV (Fonds de revenu viager)\*

Le FRV est un véhicule financier dans lequel il est possible de transférer les sommes provenant de votre régime de retraite ou de votre CRI. La particularité du FRV, c'est que les retraits sont assujettis par la loi à un montant annuel maximal. Cette mesure vise à s'assurer que les fonds du FRV couvrent toute la période de votre retraite.

Le FRV vous permet de retirer un revenu viager (la vie durant). Il est également possible de transférer votre FRV dans un CRI, et ce, jusqu'à la fin de l'année où vous atteindrez l'âge de 69 ans, toujours en respectant l'échéance de vos placements.

## Rente viagère (la vie durant)

La rente viagère est une rente qui est achetée avec le capital retraite accumulé, soit dans votre régime à cotisations déterminées, votre CRI ou votre FRV. Si vous avez un conjoint, cette rente doit être réversible à 60%, selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite<sup>3</sup>, à moins qu'il n'y ait renonciation de sa part.

Il est important de noter qu'une fois achetée, cette rente est définitive et ne peut être transférée dans un CRI ou un FRV par la suite. De plus, cette rente ne variera pas avec les fluctuations futures des taux d'intérêt.

Voici donc quelques exemples de rentes viagères selon différentes hypothèses d'accumulation de capital, selon l'âge et le sexe :

Exemples<sup>4</sup> :

HOMME	Capital-retraite	Rente de retraite mensuelle avec conjoint(e) (réversible à 60%)	Rente de retraite mensuelle sans conjoint(e) (sans réversion)
Âge			
65 ans	50 000 \$	295,97\$	353,28\$
69 ans	50 000 \$	332,93\$	407,91\$
65 ans	100 000 \$	596,26\$	710,57\$
69 ans	100 000 \$	670,26\$	819,89\$
65 ans	180 000 \$	1 076,73\$	1 282,23\$
69 ans	180 000 \$	1 209,98\$	1 479,07\$

FEMME*	Capital-retraite	Rente de retraite mensuelle avec conjoint(e) (réversible à 60%)	Rente de retraite mensuelle sans conjoint(e) (sans réversion)
Âge			
65 ans	50 000 \$	274,90\$	295,02\$
69 ans	50 000 \$	310,36\$	333,16\$
65 ans	100 000 \$	559,56\$	593,98\$
69 ans	100 000 \$	612,06\$	670,29\$
65 ans	180 000 \$	1 010,46\$	1 072,32\$
69 ans	180 000 \$	1 127,96\$	1 209,71\$

\* Les rentes pour les femmes sont légèrement inférieures à celles des hommes étant donné que leur espérance de vie est supérieure.

3. L.R.Q., chapitre R-15.1

4. Calculs effectués à l'aide d'un logiciel de calcul de rentes de Desjardins.

5. Modifications concernant les textes des articles 3.2 Conditions d'admissibilité et 5.6 Retraite ajournée.

Pour récapituler, voici un tableau résumant les différentes options de transferts en fonction de l'âge du participant et de la somme accumulée dans son compte retraite :

MGA	ENTRE 65 ET 69 ANS INCLUSIVEMENT		À 69 ANS (obligation de transférer)	
	- 40%*	+ 40%*	- 40%*	+ 40%*
Comptant	OUI		OUI	
FERR	OUI		OUI	
REÉR	OUI			
CRI		OUI		
FRV		OUI		OUI
Rente		OUI		OUI

\* Prendre en considération l'ensemble des actifs accumulés, en vertu du RRCCUQ, d'un régime de retraite à prestations déterminées ou à cotisation et prestations déterminées, en application de dispositions identiques à celles d'un régime à cotisation déterminée, d'un FRV et d'un CRI.

Il est à noter que dans l'attente d'une décision concernant le choix du véhicule de transfert, il est également possible pour tous les participants âgés entre 65 et 69 ans inclusivement de laisser leurs capital au RRCCUQ, qui offre actuellement des taux de rendement compétitifs par rapport au marché ainsi que des frais administratifs compétitifs, et ce, sans égard à la somme accumulée.

Il importe de signaler qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, le règlement du régime est modifié pour permettre aux chargés de cours admissibles, âgés entre 65 et 69 ans et qui disposent toujours du statut d'actif, de continuer à cotiser au régime<sup>5</sup>.

Nous vous invitons à consulter notre site Web sous la rubrique « **Retraite** » à l'adresse suivante : <http://www.quebec.ca/rrcc/> ainsi qu'à la rubrique « **Questions et réponses** » à l'adresse suivante : [http://www.quebec.ca/rrcc/divers/questions\\_reponses.html](http://www.quebec.ca/rrcc/divers/questions_reponses.html) vous pourrez y retrouver une multitude d'informations.

Vous pouvez également communiquer avec le personnel du Régime de retraite par courriel : [rrccuq@quebec.ca](mailto:rrccuq@quebec.ca) ou par téléphone (418) 657-4327. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions, et ce, dans les meilleurs délais.

Source:

Jean Drouin, Directeur

Régime de retraite des chargés de cours, Université du Québec  
[rrccuq@quebec.ca](mailto:rrccuq@quebec.ca)

Nous vous rappelons que votre représentant local est Gilles Pelletier, chargé de cours au Département des sciences comptables et représentat au Comité de retraite.

La réponse à cette question s'inspire du règlement du régime disponible à l'adresse qui suit : [http://www.quebec.ca/sgdaj/loi\\_reg/annex\\_6c.pdf](http://www.quebec.ca/sgdaj/loi_reg/annex_6c.pdf). Elle s'inspire aussi de deux documents publiés par la Régie des rentes du Québec. Le premier s'intitule «Pour en savoir plus sur votre régime de retraite» qui peut être sollicité à l'adresse suivante [http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/services/Publications/savoir\\_plus\\_f.pdf](http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/services/Publications/savoir_plus_f.pdf). Le deuxième s'intitule «Pour mieux connaître le CRI et le FRV» que l'on peut retrouver à cette adresse: [http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/services/Publications/CRI\\_FRV\\_F.pdf](http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/services/Publications/CRI_FRV_F.pdf)

# Grève générale des étudiant-e-s de l'UQO : une première!

Le 14 mars 2005, l'AGE-UQO convoque une assemblée générale extraordinaire pour décider des moyens à entreprendre pour faire pression sur le gouvernement. Le motif : exiger de façon sérieuse le rétablissement des 103 millions de dollars coupés dans l'attribution de bourses dans le système d'aide financière aux études du Québec. Contre toute attente dans le contexte d'une université à tradition plutôt conservatrice, une proposition de grève générale illimitée est adoptée.



Il faut dire qu'après un an et demi de pressions de plus en plus agressives sur le gouvernement de la part des fédérations étudiantes, des associations alliées à l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) lancent le bal en optant pour la grève. Puis la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), dont l'AGE-UQO est membre, décide un mois plus tard de proposer à ses associations de faire de même. Fortement médiatisée, la grève étudiante générale s'étend à presque tout l'ensemble du Québec, et le mouvement étudiant reçoit d'importants appuis de toutes parts. Une manifestation mémorable, mobilisant près de cent mille personnes, a lieu à Montréal. Les étudiant-e-s de l'UQO participent en grand nombre à cet événement et ne passent pas inaperçu-e-s.

À l'UQO, le mouvement de grève reçoit le précieux appui du syndicat des chargé-e-s de cours et du syndicat du personnel de soutien, et ce, dès le tout début. Bon nombre de professeurs expriment également leur appui lors d'une assemblée publique organisée à cette fin.



Mais les étudiant-e-s de l'UQO sont tout de même fortement divisé-e-s sur cette question et le conflit est ouvert. Des débats enflammés ont lieu lors de chacune des assemblées générales et de nombreux étudiants expriment haut et fort leur mécontentement à longueur de semaine. Cela n'empêche pas la grève d'être reconduite jusqu'au bout. Après deux offres jugées inacceptables par le mouvement étudiant, le ministre de l'Éducation finit par plier et offre le rétablissement progressif des 103M sur trois ans. Le mouvement étudiant a donc gain de cause. Certain-e-s trouvent la victoire quelque peu amère, vu l'absence de remboursement de ce qui a été perdu et l'initiative de la FEUQ d'accepter l'offre sans consulter directement l'ensemble des membres de chaque association générale. N'empêche qu'une victoire est une victoire, et que les étudiant-e-s du moment ne l'oublieront pas de si tôt!

Étienne Simard,  
Étudiant de l'UQO

**Le Syndicat tient à féliciter Mme Christiane Bourdages-Simpson, chargée de cours au Département d'éducation, qui a obtenu le prix Monique Vaillancourt-Antippa qui lui a été remis lors du 25<sup>e</sup> congrès de l'Association d'éducation préscolaire du Québec (AEPQ). Veuillez vous référer à notre site Web pour avoir accès à l'hommage qui lui a été rendu lors de l'obtention de ce prix.**

**Aussi, félicitations à M. Antoine Shaneen, nouveau président du syndicat du groupe de professionnel et à M. Étienne Simard, le président nouvellement élu de l'Association Générale des Étudiants.**

# L'UQO honore deux personnes chargées de cours

Chaque année, l'UQO reconnaît les membres du personnel qui prennent leur retraite et les personnes qui ont donné plus de vingt-cinq (25) ans de travail à l'institution.

Pour la première fois, cette année, deux chargés de cours, Hubert Lacroix et Yvon Lavallée, ont été honorés lors de la cérémonie de reconnaissance, le 9 juin dernier. Nos deux pionniers se remémorent leurs débuts à l'UQO.

*Comment ne pas oublier les débuts à l'université des chargés de cours?*

*Géographiquement :*

*Notre cheminement débute au Cégep de l'Outaouais qui était situé à cette époque sur le boulevard Taché. On enseignait dans des classes préusinées... communément appelées « poulailler » alors que les cégépiens utilisaient les locaux que nous utilisons actuellement. Avec tous les papiers que l'on jetait derrière les chaufferettes électriques, on se demande comment il se fait que l'on ne soit pas passé au feu.*

*Nous avons déménagé ensuite sur le campus de la Cité-des-Jeunes, pour terminer, quelques années plus tard, sur la rue Montcalm. Mais notre randonnée n'était pas terminée, puisque après le pavillon Champlain, nous sommes revenus sur le campus du boulevard Taché.*

*Pédagogiquement :*

*Au début, la didacthèque et la bibliothèque étaient réduites au strict minimum... on achetait les volumes et le matériel didactique selon nos références. Il y avait compétition dans les plans de cours... plus c'était épais, plus tu étais compétent... hum!*

*Syndicalement :*

*On négociait individuellement nos salaires... Ça n'était pas si mal, ceux-ci étaient plus élevés que lors de notre première Convention collective... qui plus est, on ne payait pas de cotisation. Ainsi, lors de la rétroactivité, on a été chanceux de ne pas remettre le surplus. C'était sur le principe : « Il y en a qui sont plus égaux que les autres ».*

*Socialement :*

*Le bar étudiant n'existait pas, mais on se trouvait toujours une occasion pour fêter, discuter, échanger...*

*Historiquement :*

*C'est la première fois dans l'histoire de l'université que des chargés de cours sont reconnus au même titre que les autres personnes employées par l'université.*

**Yvon Lavallée**

**Chargé de cours en éducation depuis 31 ans.**



Première rangée à gauche : Yvon Lavallée et Hubert Lacroix lors de la cérémonie de reconnaissance.

*Messieurs Marchand, Beauchamp, Lafrenière et Guindon. Ces noms vous rappellent-ils ces personnes? Ce sont les premiers directeurs ou cadres du Centre d'études universitaires de l'Ouest québécois. Bien oui! C'était à Hull. Nous relevions totalement de Rouyn à cette époque. C'est de cet endroit que venaient nos payes quand Hull pensait envoyer la feuille de temps du seul chargé de cours.*

*À la session d'hiver 1973, je donnais un cours de fin de semaine à Maniwaki. Ceux et celles qui me connaissent savent très bien que je ne fais pas beaucoup de bruit et que j'essaie de passer incognito. Voilà pourquoi on m'avait oublié. Cette fois, j'ai reçu mon versement lors de la remise de mes notes.*

*Quelques années ont passé et j'ai été nommé au Conseil du module, 1er membre socio-économique à faire partie de cette honorable assemblée. Les sessions et les années se succèdent et je suis toujours présent au poste.*

*Comme professeur suppléant, j'ai dirigé le Module de l'éducation à deux reprises, j'ai agi comme membre de la Commission des études et du Conseil d'administration de l'UQO. J'ai fait partie de nombreuses tables autant régionales que provinciales.*

*J'ai eu l'honneur d'être nommé au Cercle d'excellence de l'Université du Québec et, tout récemment, on a souligné mes années de service en me remettant une jolie montre.*

*Je dois dire que j'ai toujours été heureux d'œuvrer au sein de cette institution de haut savoir. Le personnel, les étudiants et moi avons toujours formé un excellent ménage à trois.*

**Hubert Lacroix**

**33 ans comme chargé de cours en éducation**

# Un pour tous et tous pour un!

Comment mieux se réapproprier cette maxime d'Alexandre Dumas que de participer aux différentes instances syndicales! En effet, la voix de chacun et de chacune d'entre nous est importante pour faire avancer notre profession, cheminer nos idées et discuter des grands enjeux qui ont trait à notre rôle de personne chargée de cours.

Notre convention collective arrivant à échéance en décembre 2006, il nous faut déjà réfléchir à ce que nous souhaitons pour les prochaines années. Que voulons-nous? Quelles valeurs cherchons-nous à véhiculer? Quelle place occuperons-nous au sein de l'UQO? Et où pouvons-nous discuter de sujets aussi emballants et décisifs qu'au sein de nos instances syndicales? Le Conseil syndical et l'Assemblée générale sont primordiaux au sein de notre démocratie syndicale.

Le conseil syndical est formé de nos représentants et représentantes aux différentes instances universitaires. Le conseil se rencontre au moins une fois par trimestre et soutient le syndicat dans ses actions. Il veille à l'application des décisions prises par l'Assemblée générale.

Notez que des élections sont tenues afin d'élire nos représentantes et donc, les membres du conseil syndical.

L'assemblée générale est composée de tous les membres en règle du Syndicat. Elle se réunit au moins deux fois par année. Elle est souveraine et a comme responsabilité de décider des orientations du Syndicat.

Ainsi, chaque membre a le pouvoir d'influencer les orientations syndicales. C'est ce qui rend si importante la présence de chacune et de chacun d'entre nous lors de ces rencontres. Nos idées, nos expériences professionnelles et nos convictions personnelles enrichissent les débats et influencent nos actions.

Au plaisir de vous voir en grand nombre lors de ces instances!

**Isabel Côté**  
Vice-présidente à l'information et à la vie syndicale

## Calculer votre QS (quotient syndical)

Il s'agit ici de savoir si vous êtes syndicaliste ou simplement syndiqué. Faites un X dans la colonne suivant l'affirmation qui correspond le mieux à votre situation.

AFFIRMATIONS	TOUJOURS	PARFOIS	JAMAIS
Je participe aux assemblées générales			
Je consulte ma Convention collective			
Je consulte mes Statuts et règlements			
Je participe aux activités syndicales ou sociales			
J'aide à organiser des activités syndicales ou sociales			
AFFIRMATIONS	OUI	PEU	NON
Je connais le nom des membres du Comité exécutif			
Je connais le nom de mon délégué syndical (module ou département)			
Je connais le nom des représentants aux divers comités			
Je vais au bureau du Syndicat			
Je vais au bureau des CC de mon département			

- Un score de 10 X dans la colonne Toujours/Oui** ➔ Score parfait continuez votre excellente participation, vous êtes sûrement un leader syndical.
- Mes X sont plus nombreux dans la colonne Toujours/Oui** ➔ Très bonne participation. Très bonne connaissance de votre syndicat.
- Mes X sont plus nombreux dans la colonne Parfois/Peu** ➔ Vous êtes sur la bonne voie. Ne lâchez pas.
- Mes X sont plus nombreux dans la colonne Jamais/Non** ➔ Pas grave. On veut juste vous voir un peu plus afin que vous vous sentiez chez vous dans votre Syndicat.

Une nouvelle ronde de négociation débutera l'an prochain. Nous devons préparer notre dossier bien avant et il sera le résultat de vos demandes, de vos attentes. Ces rencontres sont des moments privilégiés pour échanger à propos de notre vécu comme chargé de cours. Profitez de ces moments pour mieux comprendre votre Convention collective et ainsi mieux connaître vos droits.

**Isabel Côté**  
Vice-présidente à l'information et à la vie syndicale

# Jean-Pierre Latour (1951-2005)



Jean-Pierre Latour

Physiquement, la carrure de Jean-Pierre Latour impressionnait. Grand et costaud, il aimait le travail manuel. Cette propension au labeur manuel, qu'il exprimait aussi dans la rénovation domiciliaire et surtout dans le jardinage, l'a sans doute poussé, plus jeune, à entreprendre une carrière en décors de cinéma, une discipline qui allie le métier de peintre à celui de charpentier.

Sa prestance physique était comme un double de son autorité intellectuelle. En effet, quiconque l'a connu, sait bien que c'est par le travail de chercheur et d'érudit que Jean-Pierre a véritablement posé sa marque. Par exemple, associé depuis plusieurs années à la Société canadienne d'esthétique, il y produisit de nombreuses communications. Depuis son mémoire de maîtrise qui portait sur Chardin, un peintre français du XVIII<sup>e</sup> siècle, et la peinture de natures mortes, il a toujours su transmettre sa passion de l'histoire de l'art aux nombreux étudiants qu'il a croisés à l'UQO et à l'UQAM pendant plus de vingt années d'enseignement.

Homme de méthode, Jean-Pierre passait à la moulinette de cette discipline tous ses raisonnements comme tous ses enseignements. Ainsi, la justesse de ses idées se traduisait-elle par la clarté de ses exposés, tant dans ses textes critiques que dans sa pédagogie inspirée. Plusieurs catalogues d'artistes ainsi que les nombreux articles dont il fut l'auteur pour des revues comme Espace, Etc ou Vie des Arts, sont autant d'exemples de précision et de vivacité qui démontrent son étonnante perspicacité.

S'il était impressionnant de stature comme de tête, Jean-Pierre n'en restait pas moins un être d'une grande humanité. Sa générosité dans le milieu de l'art, sa gentillesse et son ouverture aux autres en faisait un personnage très attachant. Il connaissait tout le monde et avait toujours une bonne pensée pour chacun. C'est avec cette attitude qu'il s'acquittait de sa tâche de directeur artistique au centre d'artistes AXENÉO7 à Hull. Sa qualité d'écoute et sa présence, souvent silencieuse mais toujours attentive, sont des traits de personnalité que chacun admirait en lui.

Mais c'est surtout son sens de la justice qui donnait une dimension particulière à son implication sociale. Il savait presque naturellement aligner et subordonner ses intérêts personnels à ceux du groupe. Cette qualité donnait à ses opinions, lorsqu'il participait à des comités de programme, des comités de sélection, des réunions syndicales et toutes sortes d'autres instances professionnelles, une valeur d'intégrité et même de sagesse qu'on respectait d'emblée. Elle le poussait aussi constamment à aider ses étudiants dans le perfectionnement de leur réflexion comme à soutenir les jeunes artistes dans l'avènement de leur carrière. À ce titre, plusieurs lui sont redevables de très beaux textes dans des revues prestigieuses.

Auteur, poète, enseignant, artiste et militant : cinq mots pour résumer la richesse et l'étendue de la vie professionnelle de Jean-Pierre. Il portait l'amour de l'art et de la pensée humaine ainsi qu'un sens inébranlable de la justice qu'il charriait partout avec lui, partageait avec tout le monde. Cette essence vitale, par la mémoire qu'il nous laisse, sera sans doute l'héritage le plus remarquable qu'il nous léguera.

François Chalifour, septembre 2005

Chargé de cours à l'École multidisciplinaire de l'image

**Les membres de l'exécutif syndical tiennent à remercier Jean-Pierre pour son implication auprès du syndicat. En effet, Jean-Pierre a été notamment notre représentant au comité d'intégration, puis au comité de perfectionnement, en plus d'être un membre actif du conseil syndical. Salut Jean-Pierre!**

## LISTE DES BUREAUX DES CC AUXQUELS LES CC ONT ACCÈS AVEC LEUR CLÉ

### AU PAVILLON ALEXANDRE-TACHÉ :

Travail social et sciences sociales	C-1316
Études langagières	C-1333
Psychoéducation	C-1334
Sciences de l'éducation	C-1335
Sciences infirmières	C-2339

### AU PAVILLON LUCIEN-BRAULT :

Sciences administratives	B-2071 et B-2073
École multidisciplinaire de l'image (EMI)	B-2087
Sciences comptables	A-2129
Informatique	A-2301
Relations industrielles	A-2327 et A-2331

## 50 \$ À LA COOP

### POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL DIDAC- TIQUE OU POUR VOS PHOTOCOPIES

Comme vous le savez, l'Université verse à la COOPSCO un montant de 50 \$ pour chaque charge de cours de trois (3) crédits. Ces allocations reçues durant les trimestres d'automne et d'hiver doivent être dépensées **au plus tard le 30 avril 2006.**

### PORTAL SYMBIOSE

Les professeurs, les chargés de cours et les employés peuvent maintenant utiliser le portail Symbiose. Ce nouvel outil informatique amènera une communication accrue entre tous les corps d'employés de l'UQO. Tapez l'adresse **symbiose.uqo.ca** ou allez sur la page d'accueil du site Web de l'UQO et cliquez sur le logo de Symbiose.

# C'est un garçon! Il s'appellera SiteWEB

Le Comité exécutif a accouché de son deuxième rejeton. Le tout s'est passé durant l'été. Trois mois de grossesse pénible, surtout que c'était un homme qui devait porter le bébé. Enfin, venez le voir, le contempler, le comparer. Il grandira avec vous si vous le visitez régulièrement. Au plaisir de vous croiser sur l'autoroute ... de l'information!

Marc Aubé, président et responsable du site Web

[www.uqo.ca/sccc-uqo](http://www.uqo.ca/sccc-uqo)

**AUX CHARGÉS DE COURS  
VENANT DE L'EXTÉRIEUR :  
POUR COMMUNIQUER AVEC  
L'UNIVERSITÉ  
SANS FRAIS, COMPOSEZ LE  
1 800-567-1283**

**POUR COMMUNIQUER AVEC  
LE SYNDICAT SANS FRAIS,  
COMPOSEZ LE  
1 800-567-1283  
poste 1692**



Syndicat des  
chargées et chargés de cours  
de l'Université du Québec en Outaouais

Téléphone : (819) 773-1692  
Télécopieur : (819) 773-1690  
Courriel : [sccc-uqo@uqo.ca](mailto:sccc-uqo@uqo.ca)  
Case postale 1250, succ. Hull, Gatineau (Québec) J8X 3X7

Accueil Nouvelles Syndicat Formulaires Liens Archives

Bienvenue!  
Plan du site

Vous êtes ici : SCCC-UQO > Accueil > Bienvenue!

### Bienvenue!

Bienvenue sur le site du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais.

### Nos coordonnées

**Adresse postale :**  
101, rue Saint-Jean-Bosco  
Gatineau (Québec) J8X 3X7  
Bureaux A-2125, A-2126

**Secrétaire :**  
Mireille Girault

**Adresse du site Web :**  
<http://www.uqo.ca/sccc-uqo/>

**Courriel :**  
[sccc-uqo@uqo.ca](mailto:sccc-uqo@uqo.ca)

**Téléphone :**  
(819) 773-1692

**Télécopieur :**  
(819) 773-1690

**Affiliations :**  
[Confédération des syndicats nationaux \(CSN\)](#)  
[Fédération nationale des enseignantes et  
enseignants du Québec \(FNEEQ\)](#)  
Conseil central des syndicats nationaux de  
l'Outaouais (CCSNO)

 Ajouter aux favoris  
 Page de démarrage  
 Version imprimable  
 Besoin d'aide ?

### Boîte à outils

Voici la liste des logiciels à installer qui vous permettront le visionnement des divers documents sur ce site. L'installation de ces logiciels est gratuite.

## Politique éditoriale

*Le Papier* est un journal d'information syndical destiné prioritairement aux membres du SCCC-UQO/CSN, mais également distribué auprès d'autres organismes. Sa mission est de tenir les membres au courant des activités de leur Syndicat et de susciter des échanges sur les enjeux fondamentaux. *Le Papier* est publié deux fois par année. On y accepte les collaborations spéciales, les lettres des lectrices et des lecteurs qui désirent exprimer leurs opinions ou partager leurs réflexions. Pour assurer l'intégrité du journal et le respect des politiques du SCCC-UQO/CSN, tout texte ou document soumis doit être signé et accompagné de l'adresse complète de l'auteur ou de l'auteure. Les articles sont publiés sous l'entière responsabilité des auteurs et auteures et ne reflètent pas nécessairement la pensée du SCCC-UQO/CSN ou celle de l'éditrice. Ils n'engagent en rien la responsabilité du SCCC-UQO/CSN, celle du Comité exécutif ni celle de l'éditrice. La soumission d'un texte est une permission implicite de la part de l'auteur ou de l'auteure de publier son texte dans *Le Papier*. L'éditrice se réserve cependant le droit de publier, en tout ou en partie, le matériel qui lui sera soumis.

## SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

Local A-2126, pavillon Lucien-Brault, 101, rue Saint-Jean-Bosco, Gatineau [Québec] J8X 3X7

Adresse postale > Case postale 1250, succ. Hull, Gatineau [Québec] J8X 3X7

Téléphone > [819] 773-1692

Télécopieur > [819] 773-1690

Courriel > [sccc-uqo@uqo.ca](mailto:sccc-uqo@uqo.ca)

Site Web > [www.uqo.ca/sccc-uqo](http://www.uqo.ca/sccc-uqo)



Syndicat des  
chargées et chargés de cours  
de l'Université du Québec en Outaouais